

## Note d'information à l'intention des participants aux rallyes équestres en Lot-et-Garonne Communication CDTE47

Suite aux crises sanitaires qui ont concerné certaines espèces animales ces dernières années, le ministère de l'agriculture met en place des règles concernant les mouvements et les rassemblements pour toutes les espèces.

Ces règles font progressivement l'objet d'arrêtés préfectoraux, département par département. Celui qui concerne les rassemblements d'équidés en Lot-et-Garonne a été officialisé en avril 2019 avec effet immédiat. Il s'agit plus précisément d'assurer une traçabilité des mouvements des équidés en cas de risque sanitaire de première catégorie (peste équine, anémie infectieuse,...). Il s'agit aussi de lutter contre la maltraitance animale.

**Les organisateurs de rallye devront désormais effectuer eux-mêmes un contrôle sanitaire des équidés engagés, après avoir obtenu la caution d'un vétérinaire sanitaire agréé IFCE. Ils devront déclarer leur rallye, constituer un registre des équidés participants à leur manifestation et rendre compte des anomalies au service de la préfecture chargé de vérifier l'application de l'arrêté (DDPP).** Ce contrôle correspond en partie à ce qui est déjà demandé pour les compétitions FFE.

Cette tâche vient compliquer lourdement l'organisation des rallyes auxquels vous participez tout au long de l'année et il est possible que certains organisateurs (qui ont déjà en charge le balisage, l'accueil, les inscriptions et autres casse-croute, et supportent eux-mêmes la plupart du temps le coût de ces rallyes) en viennent à les annuler. De plus le fait d'effectuer un contrôle administratif va être vécu difficilement par la plupart de ces organisateurs.

**Pour maintenir l'activité équestre dans le département, il est indispensable que les participants aident également les organisateurs pour réaliser au mieux et de façon la plus conviviale possible ces contrôles sanitaires.**

Plus concrètement, il vous sera demandé :

- Avant de vous rendre au rallye, de [remplir une fiche d'inscription](#) reprenant toutes les informations nécessaires :
  - Détenteur habituel de l'équidé : nom, prénom, adresse, n° de téléphone
  - Nom de l'équidé et n° SIRE ou de transpondeur
  - Propriétaire de l'équidé : nom, prénom, adresse, n° de téléphone
- Avant de vous rendre au rallye, pensez à vous pré inscrire par mail ou téléphone en laissant vos coordonnées à l'organisateur. Vous pourrez ainsi être prévenu de ne pas venir en cas de problème sanitaire grave et d'annulation du rallye. Un système de veille est mis en place avec la DDCSPP et les alertes seront remontées via les réseaux utilisés habituellement pour les rallyes (mails), vous pouvez également consulter la [RESPE](#).
- A l'inscription de présenter le carnet de votre cheval, en veillant bien au préalable d'être à jour de vaccination contre la grippe équine. Le feuillet d'immatriculation doit être à jour du dernier propriétaire.
- De laisser l'accès à votre cheval en votre présence, par exemple en cas de vérification de l'identité du cheval par lecture du transpondeur.

Toutes ces mesures n'ont d'autres buts que d'éviter la propagation de ces maladies et de protéger nos chevaux.

**MERCI D'AVANCE POUR VOTRE AIDE !**